



Province du Québec

Municipalité de Saint-Sylvestre

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 166-2022

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre, le 16 janvier 2023 :

#### **RÈGLEMENT 166-2022**

#### **Règlement définissant le taux de taxation et le taux de tarification pour l'exercice financier 2023**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 423B rue Principale, Saint-Sylvestre aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> , où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 18 janvier 2023.

Marie-Lyne Rousseau

*Marie-Lyne Rousseau*

Directrice générale et Secrétaire-trésorier